

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : Côté Isabelle

<https://www.cadre21.org/membres/9e117f838cbebc62070de9b>

Date d'obtention : 2020-10-26 15:01:54

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est rendue possible grâce à un partenariat entre les écoles, le service de police et le DPCP. Elle sert à uniformiser et à encadrer les interventions en offrant des outils clés en main aux intervenants scolaires afin qu'ils soient en mesure d'intervenir rapidement et efficacement auprès d'élèves de leur établissement lorsqu'ils sont impliqués dans une situation de sextage. Cette prise en charge rapide permet la limitation de la propagation des images/vidéos intimes. Cela permet également de limiter les conséquences chez la victime et d'assurer un sentiment de sécurité chez les adolescents, leurs parents et les intervenants. La démarche préconisée ne permet en aucun temps aux intervenants de consulter les images/vidéos dont il est question. En utilisant correctement la grille d'évaluation de l'incident, l'intervenant peut rapidement être en mesure de connaître l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation. Il est important de préciser que l'intervenant scolaire n'est pas mandataire du service de police. L'utilisation de la trousse permet de traiter la situation dans un délai moyen de 4 jours.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La méthode d'intervention Sexto me permettra d'encadrer efficacement mes interventions et d'assurer un partenariat de qualité avec le service de police de ma région. L'utilisation de la trousse est très rassurante pour moi. Cette formation définit clairement les étapes à suivre dans le cas d'une situation de sextage. En temps et lieu, il me suffira de sortir ma trousse et de suivre avec rigueur les étapes définies. Aussi, l'intervention rapide permet de diminuer les conséquences chez la victime aura un effet positif sur l'ensemble de mon milieu (diminution des comportements de violence et d'intimidation en lien avec la situation, plus grandes disponibilités aux apprentissages de l'ensemble des élèves ciblés, etc.). Une fois la formation terminée, j'informerai mon équipe-école de l'existence de ce projet et j'insisterai sur l'importance de me transmettre rapidement les informations en lien avec toutes situations de sextage qui pourraient leur être partagées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Dès que je serai informé qu'une situation de sextage a lieu dans mon école, je rencontrerai les élèves concernés (individuellement), je prendrai la trousse d'intervention et l'utiliserai efficacement. Je communiquerai rapidement avec le service de police.

Je prendrai soin de bien utiliser l'aide-mémoire afin de m'assurer de bien suivre les étapes demandées.

J'utiliserai avec soin la grille d'évaluation de l'incident afin de m'assurer de colliger toutes les informations nécessaires (gravité, amorce, nature, intention, étendue, etc.)

Je chercherai également à définir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant et j'ajusterai mon intervention en conséquence.

S'il semble que la situation pourrait impliquer l'usage, la possession ou la diffusion de pornographie juvénile, je confisquerai temporairement le ou les appareils électroniques afin d'arrêter la diffusion des images. Je demanderai à l'élève d'éteindre son appareil et le placera dans le sac scellé en sa présence. Jamais, je ne demanderai de voir une image ou une vidéo.

Je resterai à l'affut des conséquences que la situation peut engendrer chez l'élève victime et sur les autres élèves de mon école. J'assurerai la confidentialité en limitant au minimum la diffusion d'information dans le but de protéger la victime, les autres élèves impliqués, ainsi que leur vie privée.

Je ne divulguerai aucune information aux médias qui pourraient permettre d'identifier le/les jeune (s).